

Rapport Annuel 2019



Banque de l'Habitat du Sénégal



Sommaire

- 3 Conseil d'Administration et Direction Générale
- 5 Répartition du Capital
- 9 Situation Economique et Financière
- 13 Législation et Réglementation
- 19 Activités de la Banque
- 29 Etats Financiers
- 41 Rapport Général des Commissaires aux comptes
- 45 Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte

Plan Epargne Logement BHS

**Votre crédit immobilier
au taux de 5%**



Découvrez vite le nouveau Plan Epargne Logement BHS, une solution adaptée à votre projet immobilier. Profitez d'une épargne rémunérée à 4% et d'un crédit au taux exceptionnel de 5%.

Rendez vous en Agence BHS !



Banque de l'Habitat du Sénégal

Tél : 33 839 33 33 - Fax : +221 33 823 80 43 www.bhs.sn

Construire ensemble



**Conseil d'Administration
et Direction Générale**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Amadou Bator DIOP

M. Youssoupha DIOP

Mme Néné Ly SOUMARE *Représentant le Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique*

M. Mamoudou NIANG

Représentant le Ministère des Finances et du Budget

M. Mamadou Sy MBENGUE

Représentant l'IPRES

M. Souleymane NIANE

Représentant les Compagnies d'Assurances

M. Assane SOUMARE

Représentant la Caisse de Sécurité Sociale

M. Cheikh Mbacké KEBE

Représentant la Holding KEBE

M. Patrick MESTRALLET

Administrateur Indépendant

M. Abdoulaye GAYE

Administrateur Indépendant

M. Mamadou MBENGUE

Administrateur Indépendant

M. Amadou Tidiane DIAW

Observateur, représentant le Contrôle Financier

Président

Administrateur

DIRECTION GENERALE

M. Mamadou Bocar SY

M. Ababacar SARR

M. Mamadou GUEYE

Mme Fary CAMARA

Mme Rokhayetou Ba DIAGNE

M. Abdoul Aziz MBODJ

M. Mouhamadou Abdoulaye NDIAYE

M. Sambaly DIABY

Mme Hima Daf NIASS

M. Badara SENE

M. Bernard WONE

M. Babacar Sané NDIAYE

M. Souleymane SEMBENE

Mme Astou Rose GAYE

M. Birahim CISSE

M. Alpha Oumar DEME

M. Daouda COLY

Administrateur Directeur Général

Directeur Général Adjoint

Conseiller Technique

Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux

Directeur des Risques et des Engagements

Conseiller Support et Organisation

Directeur de l'Audit Interne

Directeur du Contrôle Permanent et de la Conformité

Directeur Financier et Comptable

Directeur des Ressources Humaines et de l'Administration

Directeur des Opérations et de la Monétique

Directeur de la Plateforme des Crédits Immobiliers

Directeur du Développement et du Réseau

Directeur de l'Exploitation Commerciale

Directeur des Systèmes Informatiques

Directeur du Contrôle de Gestion et du Pilotage

Directeur des Services Techniques

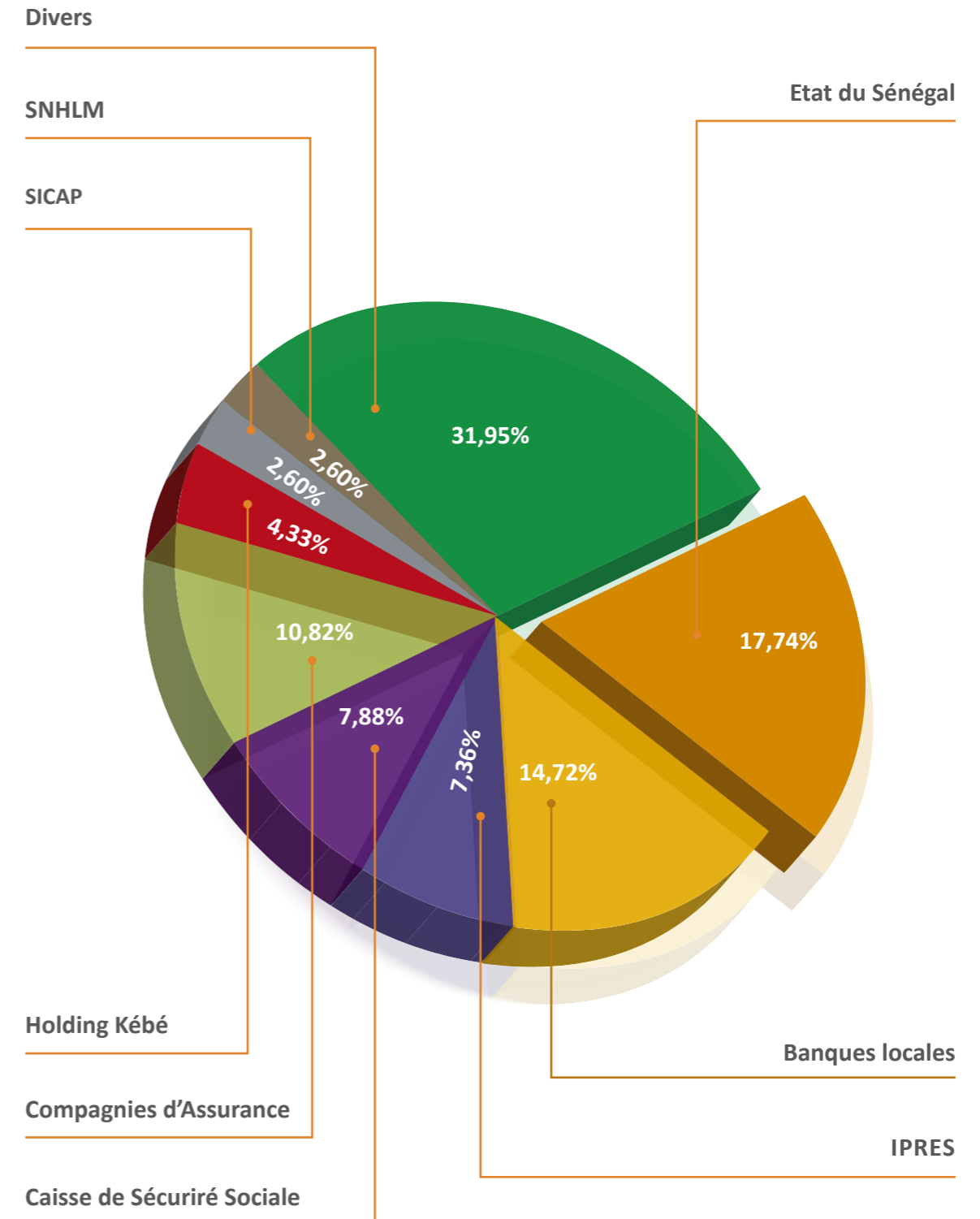
COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet Aziz Dièye

Cabinet Mazars Sénégal

REPARTITION DU CAPITAL

SA au capital de 10 500 000 000 de francs CFA



Nouveau site e-banking BHS

Gérez votre compte en toute simplicité



BHS vous présente son nouveau site E-Banking. Avec cette nouvelle plateforme plus fluide et plus claire, consultez et gérez vos comptes en quelques clics, 24h/24, et 7j/7. Une façon simple et sécurisée de rester en contact avec votre banque BHS.

NOTRE RÉSEAU

à Dakar

Agence Principale

Boulevard Général De Gaulle B.P. 229
Tél. +221 33 839 33 33

Agence des Sénégalais de l'Extérieur

Boulevard Général De Gaulle
Tél. +221 33 839 09 98

Sicap Jet d'Eau

Rond - Point Jet d'Eau
Tél. +221 33 825 04 55

Parcelles Assainies

Unité14 N° 349 - Route des Niayes
Tél. +221 33 855 03 00

Kermel

13, Rue Dagorne x Thann
Tél. +221 33 839 43 31

Rufisque

Route des HLM ex Camp Lelong
Tél. +221 33 836 46 64

dans les régions

Thiès

Avenue Léopold Sédar Senghor
Tél. +221 33 951 79 00

Saint-Louis

Darou Sor - Route de Khor
Tél. +221 33 961 61 61

Touba

Touba Khaïra, Route de la Mosquée
Tél. +221 33 978 33 65

Mbour

Grand Mbour, face Gare Routière
Tél. +221 33 939 71 91

Ziguinchor

449, Rue du Capitaine Javelier
Tél. +221 33 991 18 51

Ourossogui

Quartier Moderne 1, RN 2, à la station SHELL
Tél. +221 33 938 27 30

Kaolack

Léona, lot 47 Croisement Médina Baye
Tél. +221 33 938 47 00

hors du Sénégal

Paris

37, Ter Boulevard de Strasbourg 75010
Tél. + 33 1 04 37 02 16

Harlem

2092 8th Avenue, New York, NY 10026
Tél. + 1 212 447 1200

Midtown (Agent agréé)

29 West 30th Street, NY 10001
Tél. + 1 646 895 9848

Brooklyn

1186 Fulton Street, Brooklyn, NY 11216
Tél. + 1 718 789 1007

New Jersey

2828 John F. K. Bld, Suite 206 - NJ 07306
Tél. + 1 201 204 5550

Rhode Island West (Agent agréé)

1078 Social Street, Woonsocket, R.I 02895
Tél. + 1 401 286 7177

Philadelphie South

535 South 52ND Street PA 19143
Tél. + 1 215 863 8002

Zénith

VDN Pyrotechnie
Tél. +221 33 864 99 99

Espace Immobilier et Conseils

Avenue Léopold Sédar Senghor
Tél. +221 33 839 43 35

Pikine

Route des Niayes - Face Lycée Canada
Tél. +221 33 839 38 64

Hôpital Principal

1, Avenue Nelson Mandela
Tél. +221 33 839 02 90

Cheikh Anta Diop

Avenue Cheikh. A. Diop - Face Police 4ème Arr.
Tél. +221 33 821 02 73

Richard Toll

Route Nationale - Immeuble S. Tirera
Tél. +221 33 938 29 50

Fatick

Boulevard Macky Sall
Tél. +221 33 949 23 30

Linguère

Quartier Escale
Tél. +221 33 968 12 92

Matam

Quartier Tantadji - Immeuble Mamadou M. Diaw
Tél. +221 33 966 31 66

Sédhiou

Quartier Escale, derrière Pharmacie "le Pakao"
Tél. +221 33 995 10 40

Kaffrine

Quartier Escale lot 49/D - Marché Central
Tél. +221 33 937 98 00

Louga

Avenue de la Gare, en face de la Police
Tél. +221 33 967 12 33

Maryland

5814 York Road, MD 21212
Tél. + 1 410 387 2276

Tennessee (Agent agréé)

1128 Winchester RD, Suite105, TN 38116
Tél. + 1 901 345 8664

Columbus (agent agréé)

424 Eastland Square Drive, OH 43232
Tél. + 1 614 576 9075

Cincinnati

791 McMillan Street, Suite 100, Ohio 45206
Tél. + 1 513 832 1336

Illinois

Mandela Store 722 E 79th St Chicago, IL 60619
Tél. + 1 773 426 9025

North Carolina

Winston - Salem 2223 Thomasville RD, NC 27107
Tél. + 1 718 770 3927

Georgia (Agent agréé)

4815 Old National HWY, College PK, GA 30349



Situation économique et financière

Situation économique et financière



L'environnement international

Dans son rapport sur les perspectives de l'économie mondiale de juillet 2019, le Fonds Monétaire International (FMI) tablait sur une croissance du PIB mondial de 3,2% en 2019 contre 3,6% en 2018.

Le volume du commerce mondial devrait s'établir à 2,5% en 2019, soit un recul de 1,2 point de pourcentage en raison de la décélération du rythme des échanges des pays émergents et en développement (2,9% en 2019 contre 4,7% en 2018) et des pays avancés (2,2% en 2019 contre 3,1% un an plus tôt).

Aux Etats-Unis, la croissance resterait vigoureuse en 2019 pour s'établir à 2,6% contre 2,9% en 2018, à la faveur, notamment, de la vigueur des

exportations et de l'accumulation des stocks.

Dans la zone euro, le taux de croissance est attendu à 1,3% en 2019, soit un ralentissement qui s'explique par la baisse de la demande extérieure adressée à l'Allemagne.

L'activité dans les pays émergents et en développement devrait s'établir à 4,1% en 2019. En effet, la croissance en Chine est prévue à 6,2% en 2019 malgré les effets néfastes de l'escalade des droits de douanes et de l'affaiblissement de la demande extérieure.

En Afrique Subsaharienne

Le taux de croissance est attendu à 3,4% en 2019, à la faveur des prix du baril du pétrole qui, quoique volatiles, ont contribué à renforcer la croissance des pays exportateurs de pétrole (Angola, Nigéria, etc.).



Au Sénégal

Au regard de l'évolution de l'environnement international et de la conjoncture intérieure, l'activité économique au plan intérieur, devrait ralentir en 2019. Le taux de croissance du PIB réel est prévu à 6,0% contre 6,7% en 2018. Ce ralentissement est expliqué par l'évolution au niveau de certaines branches d'activité, notamment, les industries extractives, la construction, le transport, les services d'hébergement et de restauration etc...

L'évolution de la gestion budgétaire serait marquée par les orientations de l'Etat dans le cadre de la poursuite du PSE et des engagements souscrits à travers le programme économique et financier. Cette situation devrait se traduire par un renforcement du recouvrement des recettes à la faveur de l'élargissement progressif de l'assiette fiscale et du renforcement du contrôle, d'une part,

et d'autre part, par la maîtrise des charges de fonctionnement ainsi que la priorisation des dépenses d'investissement.

En 2020, les prévisions initiales sont basées sur un dynamisme de l'activité économique, à la faveur d'un environnement interne plus favorable, avec la poursuite des investissements structurants du PSE, dans sa deuxième phase de Plan d'actions prioritaire pour la période 2019-2023. La consolidation des acquis à travers les réformes et le renforcement du climat des affaires devaient contribuer à maintenir le dynamisme de l'activité économique. Globalement, le taux de croissance du PIB réel était projeté à 6,8% en 2020, contre 6,0% en 2019, soit un gain de 0,8 point de pourcentage.

Avec la pandémie de la COVID-19 qui s'est déclarée en Chine en décembre 2019, toutes ces prévisions sont totalement remises en cause. L'économie mondiale penche vers une récession qui pourrait s'aggraver si la pandémie continuait à se développer.

- Rapport DPEE (MEPC) sur la situation économique et financière 2019 et Perspectives 2020
- Note de conjoncture (MEPC) 4ème trimestre 2019
- Programme de Résilience Economique et Sociale (MEPC) pour abonder le Fonds de Riposte et de Solidarité face à la pandémie de la COVID-19





Législation et Réglementation

Législation et réglementation

Les principales innovations ayant affecté notre secteur au cours de l'exercice sous revue sont déclinées ci après :

La législation

• **Décret 2019-1367 du 9 septembre 2019 accordant la reconnaissance d'utilité publique à la Fondation de la Banque de l'Habitat du Sénégal en abrégé « Fondation BHS ».**

La création d'une Fondation permet à la BHS de se doter d'un instrument approprié pour consolider les nombreuses actions d'assistance sociale qu'elle a toujours menées auprès des couches vulnérables.

• **Arrêté ministériel numéro 022610 du 22 août 2019 portant approbation des guides techniques de réalisation des installations électriques intérieures.**

Il constitue le guide de réalisation des installations des bâtiments à usage domestique mais aussi, des établissements recevant du public.

• **Décret numéro 2019-1875 du 11 novembre 2019 désignant les immeubles domaniaux nécessaires à la réalisation du projet de Bus Rapid Transit (BRT), déclarant cessibles les titres fonciers privés et prononçant le retrait pour cause d'utilité publique des droits réels immobiliers compris dans l'assiette dudit projet.**

Le projet BRT qui est reconnu d'utilité publique doit relier le centre de Dakar à la ville de Guédiawaye. Il s'étale sur une distance de dix neuf (19) kilomètres. Le décret, sous réserve, liste tous les titres fonciers privés impactés et permet à notre institution d'éviter tout financement inapproprié.

• **Arrêté numéro 026361 du 28 novembre 2019 portant création et fixant les règles d'organisation de la Cellule d'Administration et de Gestion du Système Intégré de Gestion**

de l'Information Financière (SIGIF).

La Cellule qui relève du Ministère des Finances et du Budget a pour objet de prendre dans le Système d'Information Financière (SIF) les orientations stratégiques de l'Etat en matière de gestion des finances publiques et en conformité avec les lois et règlements en vigueur.

• **Décret n°2019-1498 du 18 septembre 2019 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF).**

La loi 2018-03 du 23 février 2018 a érigé la CENTIF en une Autorité administrative dotée d'une autonomie financière et d'un pouvoir de décision sur les matières relevant de sa compétence tout en portant le mandat de son Président à cinq (5) ans. Ce décret fixe les règles d'organisation et de fonctionnement.

• **Décret n° 2019-1499 portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Comité national de coordination de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.** L'arrêté numéro 5547 du 23 juin 2010 du Ministère de l'Economie des Finances et du Plan crée un cadre de coordination pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Ledit décret en fixe les règles d'organisation et de fonctionnement.

• **Décret numéro 2019-1500 relatif à la supervision et au contrôle des personnes assujetties du secteur non financier en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.**

Le décret sous revue liste de manière exhaustive les professions concernées parmi lesquelles, on relève les avocats, les agents sportifs, les promoteurs des événements sportifs, les transporteurs de fonds etc...

• **Décret n° 2019-641 approuvant et rendant exécutoire le Plan Directeur d'Urbanisme de Dakar et ses environs horizon 2035.**

Le PDU de Dakar et ses environs s'étale sur une période de vingt (20) ans (2015-2035). Il vise les objectifs suivants :

- assurer l'équilibre spatial sur la Région de Dakar et ses environs immédiats ;
- améliorer les liaisons physiques entre les différentes entités territoriales ;
- assurer aux populations un meilleur accès aux services urbains de base ;
- maîtriser le phénomène d'implosion démographique de l'agglomération ;
- préserver et améliorer l'environnement.

• **Décret n° 2019-951 portant désignation de la juridiction nationale compétente en matière de coopération étatique dans le cadre de l'arbitrage pris en application de l'acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage et du règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA).** Il abroge et remplace le décret 2016-1192 du 3 août 2016 qui renvoyait beaucoup de compétence au juge étatique sans forcément préciser lequel.

• **Loi n° 2019-06 du 4 février 2019 modifiant la loi numéro 2008-47 du 3 septembre 2008 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés.**

Elle permet d'ouvrir le secteur de la microfinance aux opérations de la finance islamique. La loi 2008-47 du 3 septembre 2008 portant réglementation des systèmes financiers décentralisés ne comportait pas de dispositions spécifiques permettant de proposer des produits reconnus comme relevant de la finance islamique.

• **Arrêté ministériel numéro 014922 relatif au barème de rémunération des mandataires judiciaires pris en application du décret numéro 2016-570 du 27 avril 2016 portant**

statut des mandataires judiciaires.

L'acte uniforme portant organisation des procédures collectives d'apurement du passif prévoit l'intervention des mandataires judiciaires notamment l'expert au règlement et le syndic. Le présent arrêté a pour objet de fixer leur rémunération.

• **Décret numéro 2019-29 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du fonds de garantie des Institutions de Prévoyance Maladie (IPM).**

Un fonds de garantie a été créé depuis l'année 2012 pour aider les IPM à préserver leur solvabilité. Toutefois, il a atteint ses limites. Le décret sous revue procède à son réaménagement total en corrigeant les insuffisances relevées.

La Réglementation

Au titre des textes régissant la politique monétaire, les évolutions intervenues en 2019 concernent :

• **Instruction n° 003-07-2019 relative à la reconnaissance des organismes externes d'évaluation du crédit à des fins prudentielles.** Cette Instruction fixe les conditions et les modalités de reconnaissance, par la Banque Centrale, des Organismes Externes d'Évaluation du Crédit, dont les notations peuvent être utilisées à des fins prudentielles par les établissements assujettis de l'UMOA.

• **Instruction numéro 004-12-2019 relative aux modalités d'intervention de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest dans le cadre de la conduite de la politique monétaire.**

L'Instruction a pour objet de préciser les modalités d'intervention de la BCEAO dans le cadre de la conduite de la politique monétaire.

- **Instruction n° 005-12-2019 relative aux modalités de constitution des réserves obligatoires auprès de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).**

L'instruction a pour objet de préciser les modalités de constitution, auprès de la BCEAO, des réserves obligatoires par les établissements de crédit exerçant leur activité dans les Etats membres de l'UMOA.

Par ailleurs, compte tenu de l'impact significatif de la pandémie de la COVID-19 sur l'activité économique en général et afin de limiter l'impact de ces chocs sur la solvabilité des ménages, des entreprises et sur le secteur financier dans son ensemble, les gouvernements et les banques centrales au niveau mondial, ont annoncé des mesures de soutien à l'économie et aux populations d'une ampleur et d'une diversité sans précédent.

Nous avons, dans le cadre des événements importants postérieurs à la clôture, mis en exergue ces dispositions économiques, fiscales et réglementaires mises en place par les autorités monétaires et étatiques de notre pays.

DISPOSITIONS ECONOMIQUES ET FISCALES COVID-19

Au Sénégal, l'Etat a mis en place un Fonds de Riposte et de Solidarité d'une enveloppe de 1 000 milliards pour faire face à la pandémie de la COVID-19. A ce titre, un Programme de Résilience Economique et Sociale a été défini avec différentes composantes parmi lesquelles on peut citer :

1. Le paiement aux fournisseurs de l'Etat (302 mds) ;
2. Les mesures fiscales, avec :
 - La remise partielle de la dette fiscale constatée au 31 décembre 2019 due par les entreprises et les particuliers (100 mds) ;
 - Délai général de paiement de la TVA suspendue, recouvrée par la douane et les services fiscaux de 12 à 24 mois (15 mds) ;
 - Différé de paiement des impôts et taxes jusqu'au 15 juillet 2020 ;

- Remises et suspensions d'impôts aux entreprises qui maintiennent leurs travailleurs en activité ou à payer plus de 70% du salaire des employés mis en chômage technique.

3. Le soutien au financement de l'économie :

- Mise en place, en partenariat avec le secteur bancaire (BCEAO et banques commerciales), d'un mécanisme de financement des entreprises affectées par la crise de la COVID 19 afin de leur permettre d'accéder aux ressources nécessaires leur permettant de faire face aux besoins urgents. Ce mécanisme devrait permettre aux banques d'injecter une enveloppe de financement conséquente au profit de ces entreprises de l'ordre de 200 milliards FCFA sous forme de crédits de trésorerie ou d'investissement avec des conditions de taux d'intérêt et de maturité tenant compte de leurs situations ;
- Enveloppe de 100 milliards FCFA spécifiquement dédiée à l'appui direct des secteurs de l'économie les plus durement touchés par la crise selon des modalités à définir en concertation avec les départements sectoriels concernés

4. Distribution de denrées alimentaires et Paiement des factures d'eau et d'électricité aux couches vulnérables.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES COVID-19

- Avis n° 003-03-2020 relatif aux adjudications dans le cadre des mesures prises par la BCEAO le 21 mars 2020.

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prises par la BCEAO le 21 mars 2020, en vue de limiter les impacts de la pandémie de la COVID-19 sur le système bancaire et assurer le financement de l'activité économique dans l'Union, la Banque Centrale a décidé d'organiser, à compter du 27 mars 2020, les adjudications sur ses guichets d'appel d'offres au taux fixe de 2,50%, son plus faible taux d'intervention. Cette opération vise à fournir aux banques les ressources nécessaires à moindre coût, en vue de conforter leur liquidité

et leur permettre de maintenir et d'accroître les crédits à l'économie, à des taux plus bas, notamment en faveur des entreprises et des Etats membres de l'UEMOA, particulièrement dans le cadre des réaménagements des crédits aux entreprises résidentes affectées par la pandémie et qui rencontrent des difficultés à assurer le paiement de leurs échéances.

- Avis n° 004-03-2020 relatif aux mesures de promotion des paiements électroniques dans le contexte de la lutte contre la propagation de la COVID-19.

Ces mesures visent à limiter les contacts physiques entre les personnes grâce à la réduction de l'usage de la monnaie fiduciaire ou cash en faveur des paiements électroniques. Elles se traduisent par :

- le relèvement du plafond du porte-monnaie électronique, de 2 à 3 millions ;
- la gratuité des virements des comptes bancaires vers les porte-monnaies électroniques ;

- la réduction de 50% des commissions sur les paiements et des frais de retraits par carte ;
- la réduction de 50% des frais de virements de la clientèle.

La BCEAO autorise les établissements de crédits à classer les créances saines ayant fait l'objet de report d'échéances du fait des effets de la pandémie de la COVID-19, dans un compte spécifique à l'intérieur de la catégorie des créances saines, et non dans celles des créances en souffrance. Par conséquent, les créances dont les échéances ont été reportées seront également traitées comme des créances saines dans leurs catégories respectives sur le plan prudentiel. Sur cette base, la BCEAO invite les établissements de crédit à accorder aux entreprises affectées par les effets de la pandémie et qui le sollicitent, un report d'échéances sur leurs prêts, pour une période de 3 mois renouvelable une fois, sans charge d'intérêts, ni frais, ni pénalités de retard.



Le crédit immobilier sur mesure



Artisans et acteurs du Secteur Informel, le Plan Epargne Logement s'adresse aussi à vous. La BHS vous propose une solution spécialement adaptée comprenant une épargne à 4% (exonérée d'impôts) et un crédit avantageux. Le PEL est, pour vous, la meilleure façon de financer votre projet immobilier.

Rendez vous en Agence BHS !



Banque de l'Habitat du Sénégal

Tél : 33 839 33 33 - Fax : +221 33 823 80 43 www.bhs.sn

Construire ensemble



Activités de la Banque

Activités de la Banque

Conformément aux axes définis dans son plan d'orientation stratégique BHS 2020, l'activité de la banque a été marquée en 2019 par :

- L'ouverture de trois nouvelles agences à l'Hôpital Principal de Dakar, Avenue Cheikh Anta Diop et Pikine Route des Niayes ;
- La poursuite du programme d'ouverture et d'extension d'agences à Dakar et dans les régions ;
- Le démarrage effectif des activités de la filiale BHS-France ;
- Le lancement avec succès de l'emprunt obligataire diaspora bonds pour 20 milliards F CFA ;
- Le rachat de la créance de Shelter Afrique dans le cadre du dossier UCBS.

Le total du bilan progresse de 9,77%. Il passe de 378 745 millions au 31 Décembre 2018 à 415 730 millions au 31 Décembre 2019.

Les ressources de la banque augmentent de 9,70 % et passent de 371 728 millions en 2018 à 407 794 millions pour l'exercice sous revue.

L'encours des crédits accordés continue de progresser : 361 673 millions en 2019 contre 328 417 millions pour 2018.

Le produit net bancaire passe de 21 424 en 2018 à 18 220 millions FCFA en 2019, en baisse de 14,95 %.

Les frais généraux augmentent de 10,93 % du fait de l'extension du réseau et du redressement fiscal subi durant l'année 2019 pour un montant de 921 millions FCFA.

Les provisions constituées restent stables comparées à l'année précédente, elles passent de 9 196 millions à 9 295 millions alors que les reprises se sont établies à 8 468 millions contre 8 616 millions sur 2018.

Le résultat net après impôt s'affiche à 1 681 millions contre 5 225 millions pour l'exercice 2018.

LES RESSOURCES

Elles se consolident de 9,70% avec, le renforcement de nos ressources clientèle et, la mobilisation de ressources extérieures.

	31/12/2019	31/12/2018	M FCFA	Variations
Fonds propres et assimilés	45 423	46 893	-1 470	-3,13%
Ressources clientèle	260 466	238 214	22 252	9,34%
Autres ressources	101 905	86 621	15 284	17,64%
TOTAL GÉNÉRAL	407 794	371 728	36 066	9,70%

La collecte de l'épargne

• Les ressources clientèle

Les dépôts de la clientèle enregistrent un accroissement de 9,34% contre seulement 2,70% à fin 2018, les marges de progression allant de 10,52% pour les comptes d'épargne à 6,43% pour les dépôts à terme.

Les comptes d'épargne logement restent notre produit phare et représentent 56% des sommes collectées auprès de notre clientèle. Ils sont suivis par les dépôts à terme.

Les plans et livrets d'épargne logement renforcent également leur position, avec une progression de 8,06% contre 2,07% seulement l'exercice précédent.

• Les autres ressources

Les autres ressources évoluent de 17,64% en raison de la mobilisation sur le marché financier régional, de l'emprunt obligataire Diaspora Bonds « BHS 6,25% 2019-2024 » d'un montant de 20 milliards de FCFA.

Les fonds propres et assimilés

Les fonds propres enregistrent une légère diminution liée à la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2018.



LES EMPLOIS

Les emplois de crédits progressent de 10,22% contre 9,88% en 2018. Les emplois de trésorerie diminuent de 10,95% quand bien même nos disponibilités se sont accrues de 83%. Notre stratégie a été d'accorder la priorité à l'activité de crédit.

Les crédits

L'activité de crédit est marquée par un dynamisme porté par les crédits à moyen et long terme. L'encours des crédits sains passe de 286 007 millions à 305 333 millions à la clôture de l'exercice.

L'évolution de notre portefeuille au titre de l'exercice a été marquée par une bonne progression des crédits à moyen et long terme, notamment les crédits immobiliers, les crédits à la consommation et les crédits accordés aux particuliers pour le financement de terrains ou de logements à usage d'habitation. Cette dernière étant boostée par le succès des Prêts Personnels Immobiliers (PPI).

Le portefeuille de créances douteuses enregistre une évolution de 32,56% en raison des déclassements de 17 592 millions relatifs principalement aux encours de GETRAN, SNHLM, DMS Habitat et Nouvelle Destination. Le taux de couverture est ressorti à 44% contre 53% en 2018.

La trésorerie

Nos disponibilités en compte se totalisent à plus de 27 585 millions en 2019 contre 15 318 millions l'année dernière.

L'EXPLOITATION

Les produits financiers

Les intérêts et produits assimilés qui renferment les produits tirés de la clientèle sont restés stables pendant que les commissions augmentent de 18%.

Les charges financières

Elles ressortent à 11 873 millions du fait essentiellement du coût des ressources déposées par la clientèle et des charges d'intérêts des opérations de trésorerie et interbancaires.



Les frais généraux

Leur répartition est la suivante :

FRAIS GÉNÉRAUX	31/12/2019	31/12/2018	Variations
Frais de personnel	6 306,69	6 354,04	-0,75%
Matières, fournitures et autres charges	4 195,82	3 965,68	5,80%
Impôts et taxes	1 963,41	917,79	113,93%
TOTAUX	12 465,91	11 237,51	10,93%



Le produit net bancaire

Le produit net bancaire passe de 21 424 millions FCFA à 18 220 millions FCFA, affichant ainsi une baisse de 14,95 %. Cette contre-performance est à lier :

- d'une part, aux abandons d'agios et gels de comptes consécutifs au retard noté dans la livraison des chantiers du Pôle Urbain de Diamniadio et, relativement au problème d'indisponibilité de la voirie qui a impacté le dénouement du portefeuille de crédits concernés ;
- d'autre part, une marge nette d'intérêts moins importante du fait du coût élevé des ressources sur le marché. Il est important que la banque puisse bénéficier d'un nouveau fonds de bonification, à tout le moins, de ressources concessionnelles.



Agence Hôpital Principal de Dakar

Les résultats

L'exploitation de la banque au titre de l'exercice s'est soldée par un bénéfice de 1 681 millions FCFA contre 5 225 millions en 2018.

en milliards de FCFA

	2015	2016	2017	2018	2019
Produit net bancaire	13,8	15,2	17,2	21,42	18,2
Résultat d'exploitation	-8,02	6,4	-1,8	7,14	2,09
Résultat net après impôt	-7,99	5,79	6,3	5,22	1,68

Le respect de la réglementation prudentielle

L'état de conformité aux nouvelles normes prudentielles fait apparaître que seul le ratio relatif aux engagements du personnel n'a pas été respecté. Son niveau est stabilisé et les efforts en vue de sa résorption se poursuivent.



Agence Pikine



Agence Cheikh Anta Diop

La Banque de l'Habitat du Sénégal, dans le cadre de ses activités RSE a financé les travaux de la rénovation de la devanture de l'Hôpital Principal de Dakar qui intègre entre autres commodités une Agence de la Banque de l'Habitat du Sénégal.

La dite Agence facilitera au personnel de la structure hospitalière et celles environnantes, aux fonctionnaires et autres sociétés privées de la zone, l'accès aux services bancaires de base, aux GAB et aux opérations de transfert d'argent.

Après l'inauguration de l'Agence de l'hôpital Principal au mois de juillet 2019, la BHS a ouvert, en septembre, deux nouvelles agences à Pikine et à l'Avenue Cheikh Anta Diop. Une volonté toujours plus forte d'être proche des clients.

BILAN RSE 2019

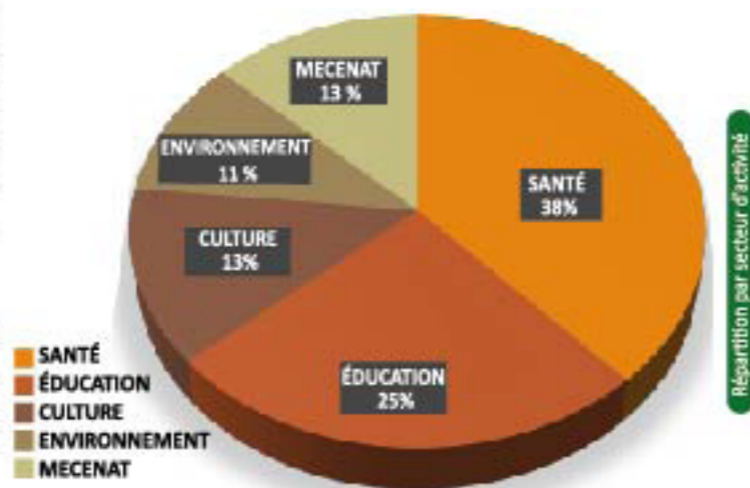
La démarche de Responsabilité Sociétale de la Banque de l'Habitat du Sénégal s'inscrit dans une stratégie de promotion et d'amélioration continue de nos actions dans le cadre d'une politique de Développement Durable.

EMPREINTE TERRITORIALE

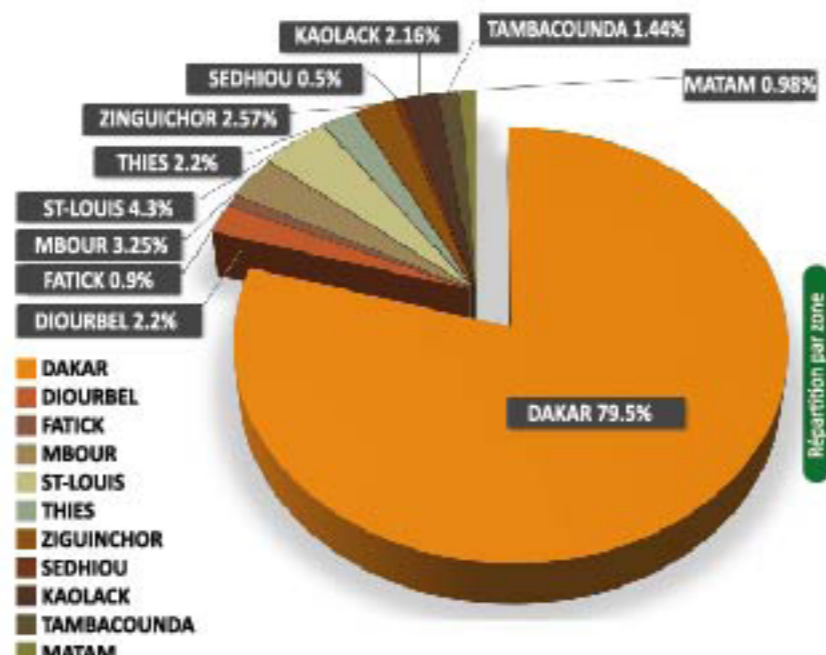
REPARTITION BUDGETAIRE PAR ZONE ET PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

La BHS entretient des relations de plus en plus étroites avec les communautés au sein desquelles elle opère afin de contribuer à leur développement. L'implication auprès de ces communautés, soit individuellement soit par l'intermédiaire d'associations, vise à améliorer les biens publics et aussi à renforcer les parties prenantes.

Pour l'année 2019, un montant de 78 362 210 FCFA a été attribué pour le financement des activités de 105 structures réparties dans les différentes Régions du Sénégal où la BHS est installée.



Zone	Nombre de structures Financées	Pourcentage de répartition du budget
DAKAR	74	79.5%
ST-LOUIS	6	4.3%
THIES	5	2.2%
ZIGUINCHOR	4	2.57%
MBOUR	3	3.25%
KAOLACK	3	2.16%
DIOURBEL	3	2.2%
FATICK	3	0.9%
MATAM	2	0.98%
TAMBACOUNDA	1	1.44%
SEDHIOU	1	0.5%
TOTAL	105	100%



PROJET STRUCTURE RSE

La BHS, à travers un accord de subvention, a alloué un montant de **158.535.600 FCFA** pour la rénovation et l'équipement de la devanture de l'Hôpital Principal de Dakar intégrant des Guichets Automatiques de Banque en faveur de la Société Générale Sénégal, Ecobank, NSIA Banque et une agence BHS.

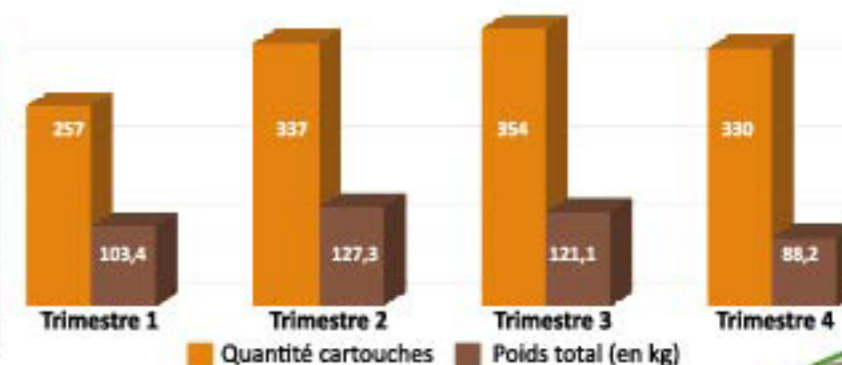
Ce projet innovant réceptionné en 2019, et destiné à l'humanisation des services médicaux publics, correspond à la politique RSE de la BHS pour l'amélioration des conditions d'existence des populations.

EMPREINTE ECOLOGIQUE

La prévention de la pollution se reflète aussi bien à travers le respect de la réglementation environnementale que par des actions concrètes en vue de maîtriser les impacts des activités de la Banque par la gestion de nos déchets.

Quantité de cartouches recyclées

Trimestre	Quantité cartouches	Poids TOTAL (en KG)
Trimestre 1	257	103,4
Trimestre 2	337	127,3
Trimestre 3	354	121,1
Trimestre 4	330	88,2
TOTAL	1278	440



Quantité de papier recyclé

Semestre	Quantité de papier recyclé (Kilogramme)	Nombre d'avoëles produites
Semestre 1	1140	13000
Semestre 2	4542	75500
TOTAL	5682	88500



Partout, tout le temps on vous tient au courant



**SMS Banking
BHS**

Crédit, débit...
Suivez en temps
réel les opérations
de votre compte

POUR PLUS D'INFORMATIONS
rendez-vous en agence ou sur www.bhs.sn



Etats Financiers BHS Siège

Etats financiers BHS Siège

BILAN

(en Millions de FCFA)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2019
Caisse, Banques Centrales, CCP	10 002	15 890
Effets publics et valeurs assimilées	24 542	20 723
Créances interbancaires et assimilées	5 317	11 695
Créances sur la clientèle	305 960	337 224
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 140	2 143
Actions et autres titres à revenu variable		-
Actionnaires ou associés		-
Autres actifs	15 626	10 264
Comptes de régularisation	544	498
Participations et autres titres détenus a long terme	570	585
Parts dans les entreprises liées		-
Prêts subordonnés		776
Immobilisations incorporelles	1 482	885
Immobilisations corporelles	13 562	15 046
TOTAL ACTIF	378 745	415 730

(en Millions de FCFA)

PASSIF	31/12/2018	31/12/2019
Caisse, Banques Centrales, CCP		
Dettes interbancaires et assimilées	68 539	63 118
Dettes à l'égard de la clientèle	256 296	278 661
Dettes représentées par un titre	-	20 594
Autres passifs	4 943	6 647
Comptes de régularisation	943	519
Provisions	1 132	768
Emprunts et titres émis subordonnés		-
Capitaux propres et ressources assimilées	46 892	45 423
Capital souscrit versé	10 500	10 500
Primes liées au capital		-
Réserves	31 086	33 169
Ecarts de réévaluation		-
Provisions réglementées		-
Report à nouveau (+/-)	82	73
Résultat de l'exercice (+/-)	5 225	1 681
TOTAL DU PASSIF	378 745	415 730

Etats financiers BHS Siège

ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en Millions de FCFA)

	31/12/2018	31/12/2019
ENGAGEMENTS DONNÉS	89 735	68 576
Engagements de financement	79 504	59 566
Engagements de garanties	10 230	9 011
Engagements sur titres	-	-
ENGAGEMENTS REÇUS	115 107	119 488
Engagements de financement	-	-
Engagements de garanties	115 107	119 488
Engagements sur titres		

COMPTE DE RÉSULTAT

(en Millions de FCFA)

	31/12/2018	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés	24 160	24 606
Intérêts et charges assimilées	-6 980	-11 204
Revenus des titres à revenu variable		
Commissions (produits)	4 308	5 083
Commissions (charges)	-494	-535
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	53	-32
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-
Autres produits d'exploitation bancaire	527	404
Autres charges d'exploitation bancaire	-151	-102
Produit net bancaire	21 424	18 220
Subvention d'exploitation		-
Charges générales d'exploitation	-11 238	-12 466
Dotations aux amort. et aux dépréciations des Immo. incorporelles et corporelles	-1 985	-2 149
Résultat brut d'exploitation	8 202	3 605
Coût du risque	-1 057	-1 518
Résultat d'exploitation	7 144	2 087
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	70	44
Résultat avant impôt	7 215	2 132
Impôts sur les bénéfices	-1 990	-451
Résultat net	5 225	1 681



Etats Financiers BHS Groupe

Etats financiers BHS Groupe

BILAN

(en Millions de FCFA)

ACTIF	31/12/2018	31/12/2019	Variations
Caisse, Banques Centrales, CCP	10 002	15 890	58,88%
Effets publics et valeurs assimilées	24 542	20 723	-15,56%
Créances interbancaires et assimilées	6 923	13 576	96,11%
Créances sur la clientèle	305 960	337 224	10,22%
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 140	2 143	88,00%
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	
Actionnaires ou associés	-	-	
Autres actifs	15 476	14 116	-8,79%
Comptes de régularisation	544	498	-8,46%
Participations et autres titres détenus a long terme	554	569	2,71%
Parts dans les entreprises liées	-	-	
Prêts subordonnés	-	776	100,00%
Immobilisations incorporelles	1 482	885	-40,26%
Immobilisations corporelles	13 604	15 139	11,28%
TOTAL ACTIF	380 226	421 539	10,87%

(en Millions de FCFA)

PASSIF	31/12/2018	31/12/2019	Variations
Caisse, Banques Centrales, CCP			
Dettes interbancaires et assimilées	70 586	66 366	-5,98%
Dettes à l'égard de la clientèle	256 296	278 661	8,73%
Dettes représentées par un titre	-	20 594	100,00%
Autres passifs	4 973	9 921	99,49%
Comptes de régularisation	943	536	-43,19%
Provisions	1 132	768	-32,12%
Emprunts et titres émis subordonnés	-	-	
Capitaux propres et ressources assimilées	46 297	44 694	-3,46%
Capital souscrit versé	10 500	10 500	0,00%
Primes liées au capital	-	-	
Réserves	31 086	33 169	6,70%
Ecarts de réévaluation	-	-	
Provisions réglementées	-	-	
Report à nouveau (+/-)	-345	-534	54,73%
Résultat de l'exercice (+/-)	5 056	1 558	-69,18%
TOTAL PASSIF	380 226	421 539	10,87%

Etats financiers BHS Groupe

ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en Millions de FCFA)

	31/12/2018	31/12/2019	Variations
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	79 504	59 566	-25,08%
Engagements de garanties	10 230	9 011	-11,92%
Engagements sur titres			
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement			
Engagements de garanties	115 107	119 488	3,81%
Engagements sur titres			

COMPTE DE RÉSULTAT

(en Millions de FCFA)

	31/12/2018	31/12/2019	Var
Intérêts et produits assimilés	24 160	24 606	1,84%
Intérêts et charges assimilés	-6 980	-11 204	60,52%
Revenus des titres à revenu variable	-	-	0,00%
Commissions (produits)	4 507	5 326	18,18%
Commissions (charges)	-494	-535	8,33%
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-32	0,00%
Gains ou pertes nets sur opérations des portefeuilles de place. et ass.	-	-	0,00%
Autres produits d'exploitation bancaire	963	913	-5,20%
Autres charges d'exploitation bancaire	-310	-282	-8,97%
Produit net bancaire	21 847	18 792	-13,98%
Subvention d'exploitation	0	0	0
Charges générales d'exploitation	-11 818	-13 147	11,24%
Dotation aux amort. et aux dépréciations des immo. incorp. et corp.	-1 995	-2 160	8,28%
Résultat brut d'exploitation	8 034	3 486	-56,61%
Coût du risque	-1 057	-1 518	43,56%
Résultat d'exploitation	6 977	1 968	-71,79%
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	70	44	-37,15%
Bénéfice net avant impôts	7 048	2 008	-71,50%
Impôts sur les sociétés	-1 990	-451	-77,35%
Bénéfice après impôts	5 057	1 558	-69,20%



**Rapport des
Commissaires aux Comptes**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 sur :

- le contrôle des Etats Financiers annuels de la Banque de l'Habitat du Sénégal tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1. Opinion

Nous avons effectué l'audit des Etats Financiers annuels de la Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) comprenant le bilan au 31 décembre 2019 faisant apparaître un total de 415 730 millions FCFA, l'état du hors bilan présentant des engagements donnés et reçus pour respectivement 68 577 millions FCFA et 119 488 millions FCFA, le compte de résultat faisant ressortir un résultat net bénéficiaire de 1 681 millions FCFA, ainsi que les notes annexes aux Etats Financiers annuels y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, ces Etats Financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Banque à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) tel que prévu par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit

des Etats Financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels comptables au Sénégal et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Observations

Nous attirons l'attention sur les informations données dans les notes 4.5 et 4.28 des Etats Financiers annuels relatives respectivement aux créances sur la clientèle et à la pandémie de COVID-19. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

1.4. Responsabilités de la Direction et du Conseil d'Administration relatives aux Etats Financiers annuels

Les Etats Financiers annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 23 juillet 2020 ; les notes annexes ont été complétées des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée à la COVID-19. La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers annuels conformément aux règles et principes comptables édictés par le Plan Comptable Bancaire Révisé de l'UMOA ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des Etats Financiers annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si

la Direction a l'intention de mettre la Banque en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

1.5. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des Etats Financiers annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » tel que prévu par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les



décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des Etats Financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport des commissaires aux comptes.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

2.1. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

2.1.1. Vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme sur les sociétés commerciales

Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications et informations spécifiques prévues par la loi. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la section « Observations » nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les Etats Financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les Etats Financiers annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

2.2. Autres vérifications spécifiques prévues par la réglementation bancaire

2.2.1. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du fonctionnement des organes sociaux, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Banque.



Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des Etats Financiers. Ne consistant pas une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation, du système de contrôle interne et du système d'information actuel de la Banque. Les axes d'amélioration issus de notre revue font l'objet d'un rapport de recommandations distinct adressé à la Direction Générale de la Banque, conformément à l'article 16 de la circulaire n°002-2018/CB/C de la BCEAO relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédit et des compagnies financières de l'UMOA.

2.2.2. Respect des normes prudentielles

Conformément à l'article 45 de la Loi 2008-26 portant réglementation bancaire, nous portons à votre connaissance que les encours de crédits accordés aux actionnaires détenant chacun directement ou indirectement 10% au moins des droits de vote, aux personnes participant à la direction, à l'administration, à la gérance, au contrôle et au fonctionnement de la Banque ainsi qu'aux entreprises privées dans lesquelles les personnes précitées exercent des fonctions de direction, d'administration ou de gérance ou détiennent plus du quart de capital social s'élèvent au 31 décembre 2019 à 10 117 millions FCFA, soit 24% des fonds propres effectifs de la Banque. Toutefois, les encours identifiés par la Banque pour déterminer ce ratio ne prennent pas en compte les engagements sur l'Etat du Sénégal pour 6 620 millions FCFA.

Les Commissaires aux Comptes
Dakar, le 03 août 2020

Cabinet Aziz DIEYE

Aziz Dieye - Associé

MAZARS Sénégal

Taïbou Mbaye - Associé



Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 AOUT 2020

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et pris connaissance des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, conformément à l'article 546 de l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et aux dispositions de la loi n°2008-26 du 28 juillet 2008 portant réglementation bancaire, approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la BHS Siège, de la BHS-US et de la BHS-France.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019, quitus de leur gestion pour ledit exercice.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 de la BHS Siège de la manière suivante (en F CFA) :

Report antérieur (après impact)	72 793 063
Résultat net 2019	1 680 844 142

Total à répartir	1 753 637 205
Réserve spéciale incluant la réserve légale (15%)	263 045 580
Réserves de développement	1 400 000 000
Report à nouveau	90 591 625

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la BHS-US, décide d'affecter le résultat déficitaire de 214 229 dollars en report à nouveau.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la BHS-France, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de 3 896 euros en report à nouveau.



Sixième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Amadou Bator DIOP lors de la séance du Conseil d'Administration du 23 janvier 2020 et constaté la fin du mandat d'une partie des autres membres du Conseil d'Administration, renouvelle pour une durée de six (6) ans le mandat des administrateurs ci-dessous :

- Ministère des Finances et du Budget
- Holding KEBE
- Groupement des Compagnies d'Assurances
- Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES)
- Caisse de Sécurité Sociale (CSS)
- Youssoupha DIOP
- Mamadou Bocar SY.

Ce mandat prendra fin lors de la réunion de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale ayant pris connaissance de la cooptation de Madame Khoudia MBAYE lors de la séance du Conseil d'Administration du 23 janvier 2020 décide de ratifier cette cooptation en qualité d'administrateur à titre personnel.

Madame Khoudia MBAYE est nommée pour une durée de six (6) ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2025.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture de la note du Conseil d'Administration et pris connaissance du profil proposé, approuve la cooptation de Monsieur Seydou Sy SALL à titre d'administrateur indépendant, conformément à la Circulaire n°01-2017/CB/C de la Commission Bancaire, pour un mandat de six (06) années prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cette désignation sera définitive à l'issue de la procédure d'approbation par la Commission Bancaire.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté la fin du mandat de commissaire aux comptes titulaire du Cabinet Aziz DIEYE représenté par M. Serigne Abdoul Aziz DIEYE, décide de renouveler dans ses fonctions ledit Cabinet pour une durée de trois (3) ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Dixième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté la fin du mandat de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet GRANT THORNTORN, représenté par M. Abdoulaye NDOYE, décide de renouveler dans ses fonctions ledit Cabinet pour une durée de trois (3) ans prenant fin lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Onzième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Commissaires aux Comptes titulaires, en rémunération de leurs travaux, à titre d'honoraires, une somme globale annuelle, hors taxes, de cinquante millions (50 000 000) FCFA, à répartir entre les deux cabinets à raison de vingt-cinq millions (25 000 000) FCFA chacun pour la durée de leur mandat.

Douzième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, y compris le Président du Conseil et les membres des Comités spécialisés, en rémunération de leurs activités à titre d'indemnités de fonction, une somme globale annuelle nette de cent trente-six millions (136.000.000) de francs CFA. Le Conseil d'Administration en fixera librement les modalités et conditions de répartition.

Treizième Résolution

L'Assemblée Générale donne pouvoir à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, en vue de procéder à tous dépôts et publications et d'accomplir toutes formalités.



RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 20 AOUT 2020

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir :

- entendu lecture de l'exposé des motifs du projet de modification des Statuts ;
- pris connaissance et discuté des modifications à apporter aux Statuts, approuve totalement ces modifications ainsi que la nouvelle version des Statuts en découlant.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale donne pouvoir à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, en vue de procéder à tous dépôts et publications et d'accomplir toutes formalités.



Bd. Général De Gaulle B.P. 229
Tél. +221 33 839 33 33 - www.bhs.sn

construire ensemble